

Repus de famille à la caisse de retraite

Ce n'est plus une caisse de retraite, c'est un tiroir-caisse grand ouvert... A la Crepa, la caisse de retraite des personnels des cabinets d'avocats, les dirigeants se gorgent en famille. Maman, fistons, frangine : personne n'est oublié autour de la table. La brigade financière a ouvert une enquête après la plainte, en 2014, d'un syndicat d'avocats. Le festin a aussi intéressé la Banque de France : dans un projet de rapport daté du 6 mai, son Autorité de contrôle prudentiel en détaille le menu. Avec champagne pour tout le monde, au sens propre : selon les années, entre 126 et 270 bouteilles sont envoyées au domicile de « personnalités » amies.

La caisse a surtout été prise de fièvre acheteuse, ces dernières années. Elle a acquis des

immeubles à tour de bras, avec, chaque fois, un même intermédiaire immobilier : le fils de la présidente, Jean-Christophe Lapoumroulie. En cinq ans, le reton a empoché 743 000 euros de commissions. Une fois les meubles acquis et mis en location, les biens sont gérés... par le même fiston, qui empoche au passage 4 % des loyers.

Un bouge 5 étoiles

Il est vrai qu'il connaît le logement parisien : son agence immobilière se trouve à Limoges. Les immeubles de la caisse, eux, sont tous à Paris, sauf un ! En janvier 2005, le fils a acheté, avec un associé, un immeuble à Montluçon. Un mois plus tard, il l'a revendu... à la Crepa, pour 183 000 euros de plus. « Ainsi, sifflent les limiers de l'Autorité de contrôle, les vendeurs ont réalisé [en un mois] une plus-value de 183 000 euros, soit 91 500 euros chacun. » Un coup en or. Plus fort encore : la caisse a revendu l'immeuble en 2012... avec toujours le même intermédiaire. Ou comment se régaler deux fois sur la bête.

Quant à la maman, Gisele Lapoumroulie, elle est accrochée à la tête de la caisse, comme présidente ou vice-présidente, depuis vingt-sept ans. La fonction n'est pas payée mais richement défrayée. L'indéboulonnable patronne vit à Limoges et descend régulièrement à Paris, à l'Hôtel du Louvre, un modeste bouge cinq étoiles. Il y avait pourtant moins cher, note le rapport : « Le secrétariat de direction a négocié le tarif de trois hôtels proches des locaux de la Crepa », entre 120 et 155 euros la nuit. Trop

bas de gamme : « Mme Lapoumroulie réside toutefois à l'Hôtel du Louvre pour un prix négocié de 250 euros par nuit. » Et son conjoint l'accompagne dans son dur labeur : « Les factures des diners, en particulier celles de l'Hôtel du Louvre, indiquent presque systématiquement des couverts pour deux personnes, et régulièrement pour plus de deux. » Des diners boulot-boulot, bien sûr !

Appart en or

En 2013, les frais d'hôtel, de resto et de déplacement de cette dévouée présidente ont atteint 42 300 euros. S'y ajoutent des « indemnités de sujétion » pour 28 800 euros et d'autres « remboursements ». Total des sommes perçues par la maman présidentielle : 86 100 euros en 2013. Pas

mal, pour du bénévolat. Le sens de la famille ne s'arrête pas là : la caisse a aussi embauché, en 2010, la sœur de la présidente. Payés 4 900 euros brut par mois, la frangine est logée dans un « studio » de la Crepa, dans le 1^{er} arrondissement : 1 032 euros par mois pour 43 m², selon son contrat de location. Les auteurs du rapport, eux, ont trouvé une surface de 58,3 m². Et des factures à foison : avant de louer à prix d'ami, la caisse a claqué 146 000 euros de travaux pour l'« agencement » du « studio », 19 700 euros de mobilier, 4 000 euros d'électroménager et 22 000 euros pour un « dressing» !

Mais la famille de la présidente n'est pas la seule chouchoutée. Le fils du directeur de la communication a aussi été

gâté : son agence de publicité, installée à Nancy, a été choisie pour réaliser « tous travaux graphiques et sonores, design et conseil en communication ». Entre 2010 et 2014, Mon chat et moi, c'est le petit nom de la boîte, a touché 225 900 euros de la Crepa.

Malgré tous ces talents aux manettes, la gestion de la caisse laisse à désirer. « Le pilotage de l'activité de prévoyance est réalisé de façon grossière », s'inquiète le rapport. Plus fâcheux pour les 40 000 salariés qui y cotisent : « Les pratiques et outils mis en œuvre ne permettent pas [à la Crepa] d'appréhender de façon fiable les risques assurantiels auxquels elle est exposée. »

Y a plus qu'à embaucher le reste de la famille.

Isabelle Barré

Des avocats très barrettes

cat de l'adversaire lui est inférieur. On intimide les jeunes avocats, on humilie les anciens non décorés et on impressionne sans doute beaucoup de magistrats. »

Six mois plus tard, le jeune Xavier Autain disert devant le Conseil de l'ordre de Paris. Délégué du bâtonnier chargé des affaires publiques, il invite ses pairs à prendre une position officielle au sujet de la « compatibilité des signes religieux distinctifs avec le port de la robe ». Et en profite pour demander de bannir « ces rectangles de tissu de couleurs et de formats variables qui se promènent sur le côté gauche de certaines robes ». Ces signes ostentatoires de « différenciation » sont, d'après Autain, incompatibles avec la « robe, symbole de l'égalité ».

L'audacieux n'a pas convaincu. Ses confrères continueront donc d'arborer fièrement leurs attributs sur leur poitrine.

D. H.

DANS la fournie de la Légion d'honneur du 14-Juillet, les avocats sont en bon nombre. Qu'ils se rassurent : s'ils sont épinglés, ils pourront afficher leurs décorations sur leurs robes noires. Le 7 juillet, leur Conseil de l'ordre a refusé à une écrasante majorité - 7 « pour », 1 abstention et 19 « contre » - une recommandation interdisant le port de « signes distinctifs ». Y compris les « rouges » (la Légion d'honneur) et les « bleues » (le Mérite).

C'est l'avocat Jean-Pierre Versini-Cumpinchi qui, début janvier, avait déclenché le ; hostilité, sous la forme d'« une adresse à l'Ordre ». Lui qui s'est toujours refusé à être honoré - il pendait alors ses éminents confrères « décorés par la courtoise faveur du pouvoir exécutif ou ses très nombreux délégués ». Porter ces troloques relève, selon lui, d'« une forme de déloyauté » : « Il s'agit d'imprimer à son contradicteur que l'on est plus notable que lui, à son client que l'avo-